Cercle National du Recyclage

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

Validé lors de l'assemblée générale du 1er octobre 2024

Le Cercle National du Recyclage a été créé en 1995 pour promouvoir le développement de la collecte sélective des déchets ménagers en vue de leur recyclage et aussi pour défendre l'intérêt général dans le domaine de la gestion des déchets.

L'action politique de l'association qui regroupe tous les maillons de la « chaîne » du recyclage se fonde sur la priorité donnée au recyclage au sein d'une gestion multi-filières. En ce sens, le Cercle National du Recyclage milite depuis près de 25 ans pour le passage d'une économie linéaire à une économie circulaire.

⇨ LE CERCLE NATIONAL DU RECYCLAGE EN QUELQUES CHIFFRES

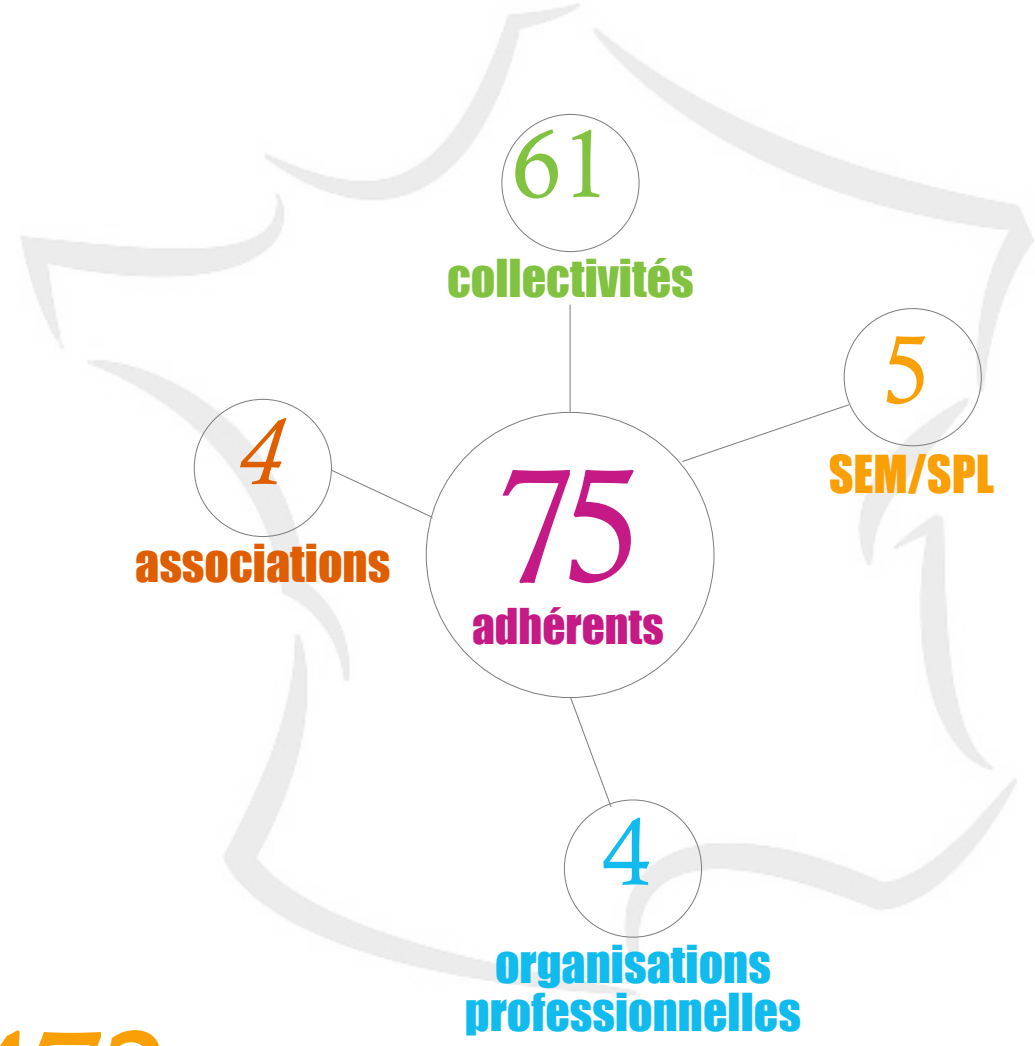

473 contacts techniques

114 contacts politiques

5 salariés

⇨ ORGANIGRAME

Président :

- **Jean-Patrick MASSON**,
  conseiller communautaire délégué de ***Dijon Métropole***.

Vice-présidents :

- **Christine DE CINTRE**,
  vice-présidente du ***Syndicat Mixte d'Elimination des Déchets de l'Arrondissement de Rouen - SMÉDAR*** ;
- **Pierre CHEVALIER**,
  vice-président du ***SYCTOM, l'agence métropolitaine des déchets ménagers*** ;
- **Arielle FRANÇOIS**,
  vice-présidente du ***Syndicat Mixte du Département de l'Oise - SMDO***.

Trésorier :

- **Philippe BROUTEELE**,
  président du ***SMICTOM des Flandres***.

Secrétaire :

- **Joël BOUCHE**,
  vice-président du ***syndicat mixte DECOSET***

⇨ ÉQUIPE

Délégué général :

- **Bertrand BOHAIN**

Chargées de mission :

- **Philippine DUBOIS**,
  pôle technique et relation adhérents ;
- **Delphine GOURLET**,
  pôle communication (PAO, webmaster, réseaux sociaux, relations presse,...) ;
- **Inès TISSANDIER**,
  pôle technique et relation adhérents.

Pôle administratif et comptable :

- **Caroline GOSSEAU**

⇨ ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

EQUIPE

Concernant l'équipe permanente, l'année 2023 a été marquée par le départ en congés maternité de Philippine DUBOIS en octobre.

CONTINUITÉ

Profitant du développement des nouveaux outils numériques, le Cercle National du Recyclage a continué plusieurs groupes de travail sur la REP PMCB et emballages/ consigne, permettant d'avoir des contacts privilégiés avec ses adhérents et pour faire le point sur ces sujets d'actualité.

REPRÉSENTATION

Le Cercle National du Recyclage a ancré sa présence au sein des comité des parties prenantes des filières REP qui sont de nouvelles instances de gouvernance des éco-organismes et au sein de la Commission inter filière REP (CIFREP) qui est l'instance nationale de pilotage des REP.

AG 2022

Le Cercle National du Recyclage a organisé avec le SITCOM Côte Sud des Landes son assemblée générale et son 21e forum en présentiel les 4 et 5 octobre 2023 à Capbreton. En partenariat avec « déchets infos » et « l'écho-circulaire », le forum était intitulé « L'avenir des filières Emballages et PMCB sera-t-il « REP-sponsable» ? »

NOTES

Le Cercle National du Recyclage a publié ses contributions sur les projets de cahier des charges de la filière Déchets d'élément d'ameublement, bateaux de plaisance et textiles sanitaires à usage unique et a rédigé deux notes de Réflexions sur les dommages collatéraux de la fausse consigne et sur son coût exorbitant pour le consommateur. Le Cercle National du Recyclage a aussi élaboré une vidéo interview de Bertrand BOHAIN pour dire la vérité sur cette fausse consigne.

FICHES REP

Au sein de la plateforme des associations, le Cercle National du Recyclage a participé à l'élaboration du document « Pour lutter efficacement contre la pollution des emballages plastiques – 14 propositions des associations d'élus » et à sa promotion lors notamment de la conférence de presse du 18 avril

RECUEILS

Le Cercle National du Recyclage a publié deux recueils de bonnes pratiques, l'un en partenariat avec l'ASTEE sur le tri à la source des biodéchets et l'autre sur la mise en place de la collecte sélective hors foyer.

ACCOMPAGNEMENT

Le Cercle National du Recyclage accompagne techniquement ses adhérents dans leur projets locaux et apporter une expertise et une vision prospective nationale. De plus, le Cercle National du Recyclage a créé une « formation » des élus et technicien à la problématique déchets qui a été réalisée sur la Métropole européenne de Lille à plusieurs reprises afin de toucher tous les agents de la métropole

⇨ NOMBRE D'ADHÉRENTS

L'association Cercle National du Recyclage s'est constituée en date du 12 mai 1995 et a été déclarée à la Préfecture du Nord le 7 juin 1995. L'association rassemble des collectivités locales ou leurs groupements, des fédérations professionnelles, des associations de consommateurs, de protection de l'environnement ou d'insertion sociale, des Sociétés d'Economie Mixte œuvrant dans la gestion des déchets, des Sociétés Publiques Locales et des personnes physiques associées aux travaux et à l'activité du Cercle National du Recyclage en qualité d'experts.

Au 31 décembre 2023, l'association compte :

- ⇨ 61 collectivités locales ;
- ⇨ 4 associations ;
- ⇨ 4 fédérations professionnelles ;
- ⇨ 1 Société d'Economie Mixte et 4 Sociétés Publiques Locales.

Une adhésion on été enregistrée en 2023 :

- ⇨ La SPL Tri Val de Loir(e)

Deux désadhésions ont été enregistrées en 2023 :

- ⇨ Marseille Provence métropole
- ⇨ UNAF

⇨ VIE ASSOCIATIVE

- ***Réunions du Conseil d'administration***

Le Cercle National du Recyclage est administré par un conseil qui compte de 15 à 22 membres représentant les différentes composantes de l'association : 15 sièges pour les collectivités locales, trois sièges pour les associations, un siège pour les fédérations professionnelles, un siège pour les Sociétés d'Economie Mixte, et deux sièges pour les personnes physiques qualifiées. En 2023, le Conseil d'administration s'est réuni à trois reprises sur convocation du Président. Les comptes-rendus de ces réunions sont sur l'accès adhérents du site internet du Cercle National du Recyclage.

- ***Assemblée générale 2023***

L'Assemblée générale du Cercle National du Recyclage s'est tenue sous forme extraordinaire et ordinaire le 4 octobre à Capbreton avec le SITCOM Côte Sud des Landes.

Au cours de l'Assemblée générale extraordinaire le collège personne physique non pourvu a été supprimé et le nombre d'administrateurs dans le collège collectivité locales a été augmenté de 2 % »

Au cours de l'Assemblée générale ordinaire, les rapports d'activité et financier 2022 ont été approuvés à l'unanimité. Le budget prévisionnel et une augmentation du montant des cotisations pour 2024 ont également été présentés et votés.

Le renouvellement d'une partie des membres du Conseil d'Administration s'est réalisé. Les administrateurs du Cercle National du Recyclage sont les suivants :

⇨ COLLEGE « ASSOCIATIONS » (2) :

- Réseau National des Ressourceries, représenté par David ROMIEU (2021)
- UFC-Que choisir, représentée par Gérard QUENOT (2021)

⇨ COLLEGE « COLLECTIVITES LOCALES » (17) :

- Communauté urbaine de Dunkerque représenté par Didier BIKOFF (2023)
- Communauté de Communes du Bassin de Pompey, représentée par Odile BEGORRE-MAIRE (2023)
- Dijon Métropole, représentée par Jean Patrick MASSON (2022)
- EVODIA, représenté par Patrick LAGARDE (2022)
- Grand Annecy Agglomération, représentée par Christian ROPHILLE (2023)
- Grenoble Alpes Métropole, représentée par Lionel COIFFARD (2022)
- Métropole Européenne de Lille, représentée par Régis CAUCHE (2021)
- SIREDOM, représenté par Olivier THOMAS (2023)
- SMEDAR, représenté par Christine de CINTRE (2021)
- SMICTOM des Flandres, représenté par Philippe BROUTEELE (2022)
- SMITOM du Nord Seine-et-Marne, représenté par Francis CHESNE (2022)
- SMITRED Ouest d'Armor, représenté par Éric ROBERT (2023)
- SYCTOM l'agence métropolitaine des déchets ménagers, représentée par Pierre CHEVALIER (2023)
- Syndicat Mixte DECOSET, représenté par Joël BOUCHE (2022)
- Syndicat Mixte du département de l'Oise, représenté par Arielle FRANÇOIS (2022)
- TRIVALIS, représenté par Frédéric FOUQUET (2023)

- Ville de PARIS (2023)

⇨ COLLEGE « ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES » (1) :

- FEDEREC, représentée par François EXCOFFIER (2022).

⇨ COLLEGE « SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE ET SPL » (1) :

- SEMARDEL, représentée par Luis FERRARI (2022).

- ***Communication aux adhérents***

Fin 2023, la liste de diffusion des correspondants techniques et politiques de nos adhérents comprenait 462 contacts.

⇨ ACTIVITÉS EXTERNES

- ***Webinaire : REP PMCB et consigne des bouteilles plastique – mars 2023***

Rassemblant plus de 50 participants et animée par Bertrand BOHAIN, La réunion s'est déroulée en deux temps :

1. Emballages
    1. Point d'actualité sur le projet de consigne des bouteilles de boissons en plastique
    2. Contrat type Citeo sur la prise en charge des coûts de nettoiement des emballages
    3. Présentation de l'appel à projet Hors Foyer 2023-2024 / Citeo
    4. AAP finalisation de l'extension des consignes de tri
    5. Prise en charge des coûts MAJ standards
2. REP PMCB
    1. État des lieux de la mise en place
    2. Modalités de tri en déchèterie (flux obligatoires/ flux optionnels)
    3. Différenciation point de maillage/ point de reprise
    4. Composition du barème de soutien (part forfaitaire / par variable)
    5. Contrat type collectivités

Ce webinaire est visible sur :

https://www.cercle-recyclage.asso.fr/images/stories/vid%C3%A9os/pmcb%20et%20consigne%2016032023/R%C3%A9union%20CNR%20-%20adh%C3%A9rents%20(PMCB,%20Consigne)-20230316_094323-Enregistrement%20de%20la%20r%C3%A9union.mp4

- **Webinaire PMCB – novembre 2023**

Regroupant plus de 40 participants, Olivier CASTAGNO (Valobat), Benoit PLANCHARD (Ecominero), Elodie RIVIERE (VALDELIA) et Marie-Eve FERMET (Ecomaison). Le principe étant de poursuivre les discussions qui se sont tenues lors du forum du Cercle National du Recyclage. Une présentation exhaustive de l'organisation globale de la filière a été réalisée.

Ce webinaire est visible sur :

https://www.cercle-recyclage.asso.fr/images/stories/vid%C3%A9os/webinar%20pmcb112023/GT%20CNR%20PMCB%20questions%20fili%C3%A8res-20231115_143125-Enregistrement%20de%20la%20r%C3%A9union.mp4

- ***Vidéo Interview de Bertrand BOHAIN sur la consigne des bouteilles de boisson en plastique.***

Avec l'aide du réseau Ideal le Cercle National du Recyclage a réalisé une vidéo interview de Bertrand BOHAIN afin de clamer les vérités sur la consigne des bouteilles de boisson en plastique.

Cette video présente sur Youtube a été envoyée à tous les adhérents et a été relayée à plusieurs reprises via X.

Elle est toujours visible sur :

https://www.cercle-recyclage.asso.fr/images/stories/vid%C3%A9os/vid%C3%A9o%20consigne/FINAL%20V2.mp4 et sur https://www.youtube.com/watch?v=OEMA67TrDvM&t=802s

- ***Interview de Bertrand BOHAIN sur l'arrivée du tri des déchets alimentaire par Thomas HUGUES.***

https://www.bsmart.fr/video/21462-smart-impact-26-septembre-2023

- **21e forum du Cercle National du Recyclage (SITCOM Côte Sud des Landes) en partenariat avec déchets infos et L'écho Circulaire.**

Organisé l'après-midi de l'Assemblée Générale annuelle, le 21e forum du Cercle National du Recyclage intitulé « L'avenir des filières Emballages et PMCB sera-t-il «REP-sponsable» ? » s'est tenu à Capbreton à l'accueil du SITCOM Côte Sud des Landes le 4 octobre. Lors de ce colloque, Adeline PATUREAU de la DGPR a présenté les évolutions réglementaires attendues du cahier des charges embalalges pour 2024. Ensuite Jean-Charles CAUDRON directeur de la supervision des filières REP de l'ADEME a réalisé un panorama des études et des interventions de l'ADEME. La journée s'est poursuivie avec par une table ronde intitulée « Comment et qui gèrera les emballages ménagers demain ? » durant Jean-Charles CAUDRON directeur de la supervision des filières REP de l'ADEME, Odile Begorre-Maire, représentante d'Intercommunalités de France, vice présidente, Communauté de Communes du Bassin de Pompey, Jean-François VIGIER, représentant de l'AMF, président du Siom de la Vallée de Chevreuse, Clotilde VERGNON, responsable Recyclage et filières REP à la Fnade, et Jean HORNAIN, directeur général, Citéo (sous réserve) sont venus partager leur vision de la filière déchets d'emballages ménagers à court terme.

Enfin une table ronde intitulée : « Filière PMCB : Comment mettre en place et rattraper le retard ? »a rassemblé Nicolas Aveline, directeur général des services du SMDO, Thomas VACHEY, directeur du Sitcom Côte sud des Landes, Jérôme d'Assigny, directeur des Affaires publiques, de la relation Collectivités et Maîtrise d'ouvrage Chantiers de VALOBAT, Louis-Paul LACLAIRE, directeur des opérations, d'Ecomaison, et Arnaud HUMBERT-DROZ, président Exécutif de VALDELIA.

Le 21e forum s'est conclu le 5 octobre par les visites des installations du SITCOM notamment par l'unité de valorisation énergétique et la plate-forme multimatériaux.

- ***Les interventions du Cercle National du Recyclage***

10 janvier2023	visio	**webconférence IDEALCO** « Filières REP point d'actu et temps d'échanges ? » - 130 participants	Bertrand BOHAIN
30 mars2023	Paris	**Les 88e rencontres de l'ASPRODET** **« La Filière PMCB : mise en place et perspective »** Table ronde : le chemin parcouru depuis la loi AGEC, points d'attention, et attentes	Bertrand BOHAIN
18 avril 2023	Paris	**Conférence de Presse plateforme des associations contre la fausse consigne**	Jean-Patrick MASSON
20 avril 2023	visio	**ACR+ EPR club lunch debate** : le point de vue des collectivités Françaises sur la consigne des bouteilles de boisson en plastique	Bertrand BOHAIN
23 mai 2023	visio	**webconférence IDEALCO « Filières REP : Point actus et temps d'échanges »** - 167 participants	Bertrand BOHAIN
22 juin 2023	Paris	**Conférence annuelle de l'Emballage** « Table ronde : L'éco-organisme au service de l'économie circulaire de l'emballage »	Bertrand BOHAIN
7 septembre 2023	Montpellier	**Carrefour des déchets** Plénière d'ouverture – **« Le déchet : un fléau ou une ressource ? »**	Bertrand BOHAIN
7 septembre 2023	Montpellier	**Carrefour des déchets** Atelier C2 – **« Filière PMCB : le démarrage d'une filière tant attendue »**	Bertrand BOHAIN
7 septembre 2023	Montpellier	**Carrefour des déchets** Atelier C3 – **« Consigne des bouteilles plastiques pour recyclage »**	Bertrand BOHAIN
28 novembre 2023	Lille	**Journée nationale des biodéchets de l'ASTEE** Table ronde 1 « les collectivités en action »	Bertrand BOHAIN

- ***Participations colloques / forums /visites***

3 avrilm 2023	Dunkerque	Visite du centre de tri des recyclables et du centre de séparation des sacs
	Paris	**Congrès FNADE 2023** Transition énergétique et Valorisation des déchets
7 et 8 septembre 2023	Montpellier	**Carrefour des déchets** – IDEALCO

⇨ PUBLICATIONS ET DÉVELOPPEMENT DE NOUVEAUX OUTILS

Certains outils et publications techniques du Cercle National du Recyclage sont uniquement disponibles pour ses adhérents dans la rubrique « Espace adhérents ». Le site internet s'est aussi étoffé d'une rubrique groupe de travail qui détaille les éléments sur les réunions internes lancées par le Cercle National du Recyclage pour ses adhérents.

- ***Note d'information sur la consigne des bouteilles de boisson en PET (Plastique)… une fausse bonne idée, des dommages collatéraux*** - *janvier 2023*

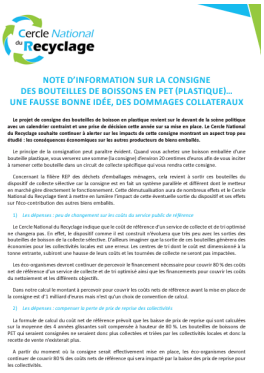
Cercle National du Recyclage

NOTE D'INFORMATION SUR LA CONSIGNE DES BOUTEILLES DE BOISSONS EN PET (PLASTIQUE)… UNE FAUSSE BONNE IDÉE, DES DOMMAGES COLLATERAUX

Le projet de consigne des bouteilles de boisson en plastique revient sur le devant de la scène politique avec un calendrier contraint et une prise de décision cette année sur sa mise en place. Le Cercle National du Recyclage souhaite continuer à alerter sur les impacts de cette consigne montrant un aspect trop peu étudié : les conséquences économiques sur les autres producteurs de biens emballés.

Le projet de consigne des bouteilles de boisson en plastique revient sur le devant de la scène politique avec un calendrier contraint et une prise de décision cette année sur sa mise en place. Le Cercle National du Recyclage souhaite continuer à alerter sur les impacts de cette consigne montrant un aspect trop peu étudié : les conséquences économiques sur les autres producteurs de biens emballés.

Les calculs amènent au fait qu'avec la fausse consigne les metteurs sur le marché devront financer 215 millions d'euros jusque la payés par les bouteilles de boisson en plastique. La fausse consigne pourrait engendrer une croissance de l'éco-contribution de 27 % si la répartition sur fait de manière identique sur tous les matériaux ou de 51 % si les seuls emballages en plastiques compensent cette perte.

- ***Non à la fausse consigne, nos solutions pour lutter efficacement contre la pollution des emballages plastiques*** - *avril 2023*

Construite techniquement par le Cercle National du Recyclage , AMORCE, l'AMF, Intercommunalités de France et France urbaine, ce document porté par l'ensemble des associations de collectivités recense les 14 propositions permettant à la France d'atteindre ses objectifs de prévention, de collecte et de recyclage des plastiques sans mettre en place la fausse consigne. Ce document a été présenté lors d'une conférence de presse le 18 avril durant laquelle Jean-Patrick MASSON, président du Cercle National du Recyclage a pris la parole.

- ***Note d'information « Consommateur… prend garde à la consignation elle va coûter cher » - mai 2023***

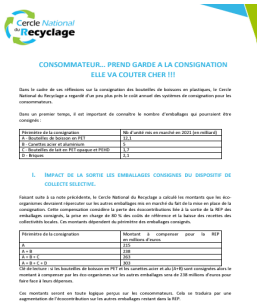
Cercle National du Recyclage

CONSOMMATEUR… PREND GARDE À LA CONSIGNATION ELLE VA COUTER CHER !!!

Dans le cadre de vos réflexions sur la consignation des bouteilles de boissons en plastiques, le Cercle National du Recyclage a regardé d'un peu plus près le coût annuel des systèmes de consignation pour les consommateurs.

Dans un premier temps, il est important de connaître le nombre d'emballages qui pourraient être consignés :

Périmètre de la consignation	Nb. d'unité mis en marché en 2021 (en million d)
A – Bouteilles de boisson en PET	10,1
B – Canettes acier et aluminium	5
C – Bouteilles de lait en PET opaque et PEHD	1,1
D – Briques	2,1

I. IMPACT DE LA SORTIE LES EMBALLAGES CONSIGNES DU DISPOSITIF DE COLLECTE SELECTIVE.

Faisant suite à sa note précédente, le Cercle National du Recyclage a calculé les montants que les éco-organismes devraient répercuter sur les autres emballages mis en marché de fait de la mise en place de la consignation. Cette compensation considère la perte des éco-contributions liée à la sortie de la REP des emballages consignés, le prise en charge de 80 % des coûts de référence et la baisse des recettes des collectivités locales. Ces montants dépendent du périmètre des emballages consignés.

Périmètre de la consignation	Montant à compenser pour la REP en millions d'euros.
A	215
A + B	258
A + B + C	302
A + B + C + D	357

Si on inclusion « si les bouteilles de boisson en PET et les canettes acier et alu (A+B) sont consignées alors le montant à compenser par les éco-organismes sur les autres emballages sera de 258 millions d'euros pour faire face à leurs dépenses.

Ces montants seront en toute logique perçus sur les consommateurs. Cela se traduira par une augmentation de l'écocontribution sur les autres emballages restant dans la REP.

En lien avec l'UFC que choisir, le Cercle National du Recyclage a souhaité continuer sa réflexion sur le coût de la fausse consigne pour le consommateur liée à la sortie des bouteilles du dispositif Citeo (cf note de janvier) mais aussi aux consignes non rendues.

A titre d'exemple, avec un taux de retour à 80 % et une consigne à 20 centimes, ce sont 700 millions d'euros qui seront pris sur la consommation en 1 année.

Le Cercle National du Recyclage et l'UFC-Que Choisir mettent en regard ces 700 millions d'euros avec le financement de la collecte et du tri via Citéo et ses 740 millions d'euros versés pour le recyclage de 70% de tous les emballages mis en marché en 2021.

- ***Contributions du Cercle National du Recyclage sur les projets de cahier des charges des filières à responsabilité élargie des producteurs :***
  Des éléments d'ameublement - juillet 2023
  Des bateaux de plaisance ou de sport - septembre 2023
  Des textiles sanitaires à usage unique -septembre 2023

. Dans le cadre de la préparation du cahier des charges 2023 pour les filières DEA, DBPS et TS2U, le Cercle National du Recyclage a élaboré des contributions permettant aux pouvoirs publics d'avoir l'avis d'un représentant des collectivités locales sur ces filières et au Cercle National du Recyclage de poursuivre ses demandes d'amélioration de prise en charge des coûts et de croissance des objectifs de recyclage.

CONTRIBUTION DU CERCLE NATIONAL DU RECYCLAGE SUR PROJET D'ARRETE PORTANT CAHIERS DES CHARGES DES ECO-ORGANISMES ET DES SYSTEMES INDIVIDUELS DE LA FILIERE A RESPONSABILITE ELARGIE DU PRODUCTEUR DES BATEAUX DE PLAISANCE OU DE SPORT 2024-2029

CONTRIBUTION DU CERCLE NATIONAL DU RECYCLAGE SUR PROJET D'ARRETE PORTANT CAHIERS DES CHARGES DES ECO-ORGANISMES, DES SYSTEMES INDIVIDUELS ET DES ORGANISMES COORDONNATEURS DE LA FILIERE A RESPONSABILITE ELARGIE D PRODUCTEUR DES TEXTILES SANITAIRES A USAGE UNIQUE 2024-2029

CONTRIBUTION DU CERCLE NATIONAL DU RECYCLAGE SUR LE PROJET D'ARRETE PORTANT CAHIERS DES CHARGES D'AGREMENT DES ECO-ORGANISMES, DES SYSTEMES INDIVIDUELS ET DES ORGANISMES COORDONNATEURS DE LA FILIERE A RESPONSABILITE ELARGIE DES PRODUCTEURS DES ELEMENTS D'AMEUBLEMENT DESIGNES A L'ARTICLE R. 543-240 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

- ***Tri à la source des biodéchets : Retours d'expérience des collectivités locales*** *- septembre 2023*

Les obligations émanant de la Directive 2008/98/CE et traduites dans la loi LTECV puis dans la loi AGEC imposent aux personnes qui produisent ou détiennent des quantités importantes de déchets composés majoritairement de biodéchets de mettre en place un tri à la source des biodéchets au plus tard au 31 décembre 2023. Certaines collectivités l'ayant déjà mis en œuvre sur tout ou partie de leur territoire, le Cercle National du Recyclage a souhaité les mettre en lumière et présenter leurs retours d'expérience ainsi que la règlementation en vigueur dans ce document.

Le Cercle National du Recyclage s'est associé avec l'Association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement (Astee). Les retours d'expérience sont partagés à travers deux types de fiches :

- des fiches synthétiques résumant les points clés et offrant une vue condensée des expériences de 4 collectivités ;
- des fiches détaillées qui offrent une analyse approfondie, incluant des informations contextuelles, les étapes de mises en œuvre ainsi qu'une réflexion sur les solutions choisies par 4 autres collectivités.

Les fiches sont illustrées et comprennent des données sur les coûts ainsi que des éléments de réflexion.

- ***« Mise en place de la collecte sélective hors foyer : Retours d'expérience des collectivités locales »*** *- septembre 2023*

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire du 10 février 2020 vise à réduire, réutiliser, réemployer et recycler les emballages en plastique à usage unique. Le décret du 29 avril 2021 fixe trois objectifs pour 2021-2025 :

- Réduire de 20 % les emballages plastiques à usage unique d'ici fin 2025, dont la moitié par réemploi et réutilisation.

- Éliminer 100 % des emballages en plastique à usage unique « inutiles » d'ici fin 2025.
- Recycler 100 % des emballages en plastique à usage unique d'ici le 1er janvier 2025.

La loi AGEC prévoit des mesures spécifiques pour les déchets d'emballages produits hors foyer, notamment la collecte séparée pour recyclage d'ici janvier 2025, avec des corbeilles de tri installées dans les lieux publics (mairies, écoles, bibliothèques, etc.).

Ces systèmes de collecte sélective contribuent aux objectifs de recyclage, dont la collecte de 77 % des bouteilles en plastique d'ici 2025 et 90 % d'ici 2029. Le Cercle National du Recyclage a étudié la gestion des déchets hors foyer et les solutions de tri mises en place par cinq collectivités locales pour fournir des éléments concrets aux nouvelles collectivités adoptant ce dispositif.

- ***Captation du 21e Forum du Cercle National du Recyclage - octobre 2023***

Pour la première fois le Cercle National du Recyclage a réalisé en interne une captation vidéo de son forum intitulé « 2023 - REP emballages et papiers Quels avenirs pour les dispositifs ? » à Capbreton. Ceci afin de pouvoir donner aux adhérents du Cercle National du Recyclage qui n'ont pas pu faire le déplacement la possibilité d'assister aux interventions et aux débats. La vidéo est consultable sur https://www.cercle-recyclage.asso.fr/78-cercle-national/actu/agenda/2070-21e-forum.html.

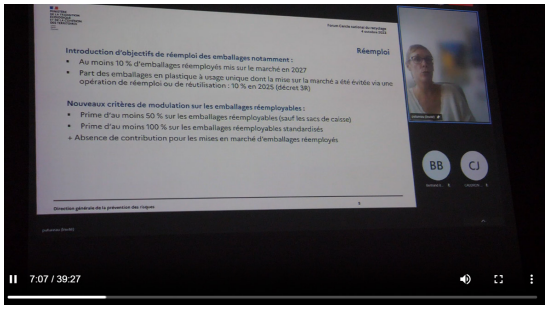

- ***Formation générale du Cercle National du Recyclage : Règlementation Déchets, SPGD et REP - 3 formations***

Le Cercle National du Recyclage a développé une formation générale destinée aux élus et agents des collectivités locales. En co-construction avec la MEL qui a détaillé ses besoins le Cercle National du Recyclage intervient pendant une demi-journée sur le sommaire suivant :

1) Définitions pour poser le décor.
2) Le code général des collectivités territoriales : bases du SPGD
3) Le code de d'environnement base de la gestion des déchets
4) Les installations de gestion des déchets : la règlementation ICPE
5) Le financement du service : les outils
6) La REP : principes gouvernance organisation
7) Les principales filières REP : chiffres clés et fonctionnement

Cette formation a été distillée auprès de tous les agents de la MEL sur plusieurs demi-journées.

- ***Site internet cercle-recyclage.asso.fr***

Le site internet est le reflet de l'activité de l'association et s'enrichit continuellement par la mise en ligne de nombreux documents aussi bien sur des sujets techniques que sur les sujets d'actualité de l'association.

La rubrique « Actualités » est régulièrement actualisée afin d'être au plus juste de l'actualité de notre association.

L'enrichissement est passé, en 2023, par l'envoi et la mise en ligne de 23 newsletters.

Date	News ouvertes ou réouvertes	Nbr. inscrits
12-2023	25,47 %	1158
12-2023	26,68 %	1158
11-2023	20,64 %	1158
11-2023	20,53 %	1159
10-2023	23,06 %	1158
09-2023	26,32 %	1155
08-2023	25,67 %	1153
08-2023	25,71 %	1155
07-2023	24,78 %	1154
07-2023	25,22 %	1154
06-2023	13,30 %	2308
06-2023	27,25 %	1156
05-2023	25,52 %	1156
05-2023	25,43 %	1175
04-2023	20,94 %	1175
04-2023	21,40 %	1154
04-2023	26,04 %	1156
03-2023	26,30 %	1152
03-2023	25,46 %	1139
02-2023	23,63 %	1134
02-2023	24,47 %	952
01-2023	26,88 %	956
01-2023	22,72 %	964

Une veille est effectuée en ce qui concerne la mise à jour de la liste de diffusion. Les adhérents techniques ayant quitté la collectivité adhérente sont retirés de la liste de diffusion de la newsletter, les nouveaux adhérents sont ajoutés.

Les newsletters qui sont envoyées servent d'appel, si le lecteur souhaite prendre connaissance de l'intégralité de l'information, il est invité à cliquer sur le lien Lire la suite qui l'envoie sur notre site, rubrique « Actualités, Brèves ». Cette manipulation a pour but de générer du trafic sur le site de l'association et ainsi veiller à son bon référencement naturel.

Douze communiqués ont été mis en ligne en 2023 :

- Communiqué commun du 30 novembre 2023

« Règlement européen Emballages : Les élus locaux demandent au Gouvernement de faire le choix

de la cohérence en s'opposant à la fausse consigne »

- Communiqué commun du 14 novembre 2023

« Filière REP Emballages : les parties prenantes appellent à des moyens conformes aux ambitions françaises et européennes »

- Communiqué commun du 28 septembre 2023

« Les associations de collectivités appellent à une mobilisation de tous les acteurs en faveur d'un plan d'accélération de la prévention, du tri et du recyclage des emballages et saluent l'abandon par le gouvernement de la fausse consigne sur les bouteilles plastiques »

- Communiqué commun du 28 septembre 2023

« Nouvelle publication « La collecte sélective hors foyer indispensable pour booster le recyclage » »

- Communiqué commun du 5 septembre 2023

« Nouvelle publication « Tri à la source des biodéchets : Retours d'expérience des collectivités locales » » »

- Communiqué commun du 23 juin 2023

« De la fausse consigne sur les bouteilles en plastique à la fausse concertation : nous appelons le gouvernement à acter le retrait du projet de consigne pour recyclage »

- Communiqué commun du 4 mai 2023

« Non à la consigne pour recyclage des bouteilles plastiques, une fausse bonne idée vraiment couteuse ! »

- Communiqué commun du 18 avril 2023

« Fausse consigne sur les bouteilles en plastique - Les élus locaux dévoilent 14 propositions pour lutter efficacement contre la pollution des emballages plastiques »

- Communiqué du 29 mars 2023

« Proposition de loi sur la fusion des REP emballages et papiers : il faut préserver le compromis obtenu au Sénat. »

- Communiqué du 22 février 2023

« Consigne pour recyclage sur les bouteilles en plastique : Les associations font bloc pour préserver le geste de tri unique. »

- Communiqué du 24 janvier 2023

« Consigne des bouteilles de boissons en pet (plastique)… une fausse bonne idée, des dommages collatéraux ! »

- Communiqué du 19 janvier 2023

« Filière papier : Une proposition de loi qui exempte la presse de ses obligations de recyclage. »

Deux courriers ont été mis en ligne en 2023 :

- Courrier du 20 septembre 2023, adressé à monsieur Christophe BÉCHU, Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

« Le non respect du décret du 01/07/2016 sur le tri des déchets dans les établissements recevant du public (ERP) et entreprises »

- Courrier du 01 février 2023, adressé à Madame Elisabeth BORNE, Première Ministre

« L'explosion des coûts du service public de gestion des déchets pour les contribuables locaux français »

Dans la rubrique « **Médiathèque** », ont été ajoutés :

- Trois revues de presse, « printemps 2023 », « été 2023 », et « hiver 2023 ».
- Six documents de politique nationale :
  - *Contribution du Cercle National du Recyclage sur projet d'arrêté portant cahiers des charges des éco-organismes, des systèmes individuels et des organismes coordonnateurs de la filière a responsabilité élargie du producteur des textiles sanitaires à usage unique 2024-2029 ;*
  - *Contribution du Cercle National du Recyclage sur projet d'arrêté portant cahiers des charges des éco-organismes et des systèmes individuels de la filière à responsabilité élargie du producteur des bateaux de plaisance ou de sport 2024-2029 ;*
  - *Contribution du Cercle National du Recyclage sur le projet d'arrêté portant cahiers des charges d'agrément des éco-organismes, des systèmes individuels et des organismes coordonnateurs de la filière à responsabilité élargie des producteurs des éléments d'ameublement désignés à l'article r. 543-240 du code de l'environnement ;*
  - *Consommateur… Prend garde à la consignation elle va coûter cher !!! ;*
  - *Pour lutter efficacement contre la pollution des emballages plastiques - 14 propositions des associations d'élus locaux ;*
  - *Consigne des bouteilles de boissons en PET (plastique)… une fausse bonne idée, des dommages collatéraux.*

Deux documents dans les dossiers techniques :

- *Mise en place de la collecte sélective hors foyer : Retours d'expérience des collectivités locales ;*
- *Tri à la source des biodéchets : Retours d'expérience des collectivités locales.*

Dans la rubrique « **Espace adhérents** », une mise à jour des informations est elle aussi réalisée fréquemment :

Dans la rubrique « L**es visios du CNR** », 3 vidéos ont été mise en ligne :

- *Webinaire Filière PMCB ;*
- *Point de vue sur le projet de consigne des bouteilles en plastique ;*
- *Réunion CNR-adhérents (PMCB, consigne).*

Dans la sous rubrique « **Comptes rendus** » : 2 comptes rendus de Conseils d'administration sont en ligne ainsi qu'un procès-verbal d'assemblée générale.

La sous rubrique « **Consultation** » est modifiée régulièrement afin de suivre au mieux l'évolution du cours des matériaux.

La sous rubrique « **Vie associative** » est enrichie par la mise en ligne de 3 numéros de Tri-angle.

Enfin dans la sous rubrique « **Courriers électroniques** », les 45 courriers électroniques adressés par mail aux adhérents ont été mis en ligne ainsi que les documents transmis avec ces messages :

- Courrier électronique du 18 décembre 2023 - *Informations sur la continuité des contrats DEA »* ;
- Courrier électronique du 30 novembre 2023 *« Communiqué de presse : « Règlement européen Emballages : Les élus locaux demandent au Gouvernement de faire le choix de la cohérence en s'opposant à la fausse consigne » »* ;
- Courrier électronique du 29 novembre 2023 - *« Des nouvelles des filières emballages et mobilier »* ;
- Courrier électronique du 21 novembre 2023 - *« Replay du webinaire filière REP PMCB »* ;
- Courrier électronique du 14 novembre 2023 - *« Communiqué de presse commun : Cahier des charges de la filière Emballages ménagers »* ;

- Courrier électronique du 7 novembre 2023 - *« Rappel webinaire filière PMCB »* ;
- Courrier électronique du 26 octobre 2023 - *« Dernière ligne droite pour conventionner avec Refashion ! »* ;
- Courrier électronique du 18 octobre 2023 - *« Trois informations importantes »* ;
- Courrier électronique du 9 octobre 2023 - *« Mise en ligne du Tri-angle n°49 »* ;
- Courrier électronique du 29 septembre 2023 - *« Communiqué de presse : Abandon de la consigne des bouteilles en plastique »* ;
- Courrier électronique du 28 septembre 2023 - *« Communiqué de presse : Nouvelle publication du Cercle National du Recyclage »* ;
- Courrier électronique du 26 septembre 2023 - *« POLLUTEC 2023 - Evènement «Biodéchets en action : partageons nos solutions !» »* ;
- Courrier électronique du 14 septembre 2023 - *« IMPORTANT - nouveau contrat mobilier avant fin 2023 »* ;
- Courrier électronique du 6 septembre 2023 - *« Communiqué de presse : Nouvelle publication commune Cercle National du Recyclage /ASTEE »* ;
- Courrier électronique du 28 août 2023 - *« A NE PAS MANQUER : 21e forum du Cercle National du Recyclage »* ;
- Courrier électronique du 18 juillet 2023 - *« Webinaire OCA Bâtiment »* ;
- Courrier électronique du 13 juillet 2023 - *« Inscriptions ouvertes pour le 21e forum du Cercle National du Recyclage »* ;
- Courrier électronique du 13 juillet 2023 - *« PYRéO - outils de Communication - vidéos de sensibilisation sur la filière »* ;
- Courrier électronique du 11 juillet 2023 - *« Mise en ligne du Tri-angle n° 48 - Cercle National du Recyclage »* ;
- Courrier électronique du 30 juin 2023 - *« Actualités filières REP & consigne sur les bouteilles plastique »* ;
- Courrier électronique du 23 juin 2023 - *« Communiqué de presse commun : Projet de consigne pour recyclage des bouteilles de boissons en plastique. »* ;
- Courrier électronique du 15 juin 2023 - *« Intercommunalités de France - campagne de presse grand public opposition consigne bouteilles plastiques »* ;
- Courrier électronique du 13 juin 2023 - *« 11 octobre - invitation Carrefour des Déchets, Montpellier, Le Corum, 7 et 8 septembre 2023 »* ;
- Courrier électronique du 2 juin 2023 - *« IdealCo - Présentation du fonds réparation et du fonds réemploi réutilisation de Refashion »* ;
- Courrier électronique du 23 mai 2023 adressé aux adhérents du Cercle National du Recyclage
- *« Refashion - signature convention type collectivités 30 juin »*
- Courrier électronique du 16 mai 2023 - *« Mercredi 4 et jeudi 5 octobre - AG & 21e Forum CNR / consigne »* ;
- Courrier électronique du 4 mai 2023 - *« Communiqué de presse commun : Projet de consigne pour recyclage des bouteilles de boissons en plastique »* ;
- Courrier électronique du 4 mai 2023 - *« CITEO : Nouveaux AAP et convention déchets abandonnés »* ;
- Courrier électronique du 2 mai 2023 - *« Consigne des bouteilles plastique : Interview du CNR &*

Motion acteurs publics du traitement du déchet d'Occitanie » ;

- Courrier électronique du 19 avril 2023 - *« Communiqué de presse commun : Fausse consigne sur les bouteilles en plastique »* ;
- Courrier électronique du 12 avril 2023 - *« 18/04 webinaire - Plateforme des associations de collectivités dédiée au sujet «consigne» »* ;
- Courrier électronique du 06 avril 2023 - *« 4 et 5 octobre - AG & 21e Forum CNR / concertation CdC Emballages »* ;
- Courrier électronique du 30 mars 2023 - *« Communiqué de presse commun : Fusion REP emballages et papiers »* ;
- Courrier électronique du 27 mars 2023 - *« Calendrier concertations régionales projet consigne bouteilles en plastique »* ;
- Courrier électronique du 10 mars 2023 - *« Webconférence Ideal Connaissance «Nouvel agrément Refashion, vers une industrie textile 100 % circulaire» »* ;
- Courrier électronique du 3 mars 2023 - *« Concertation régionale sur la place de la consigne des bouteilles plastique »* ;
- Courrier électronique du 27 février 2023 - *« GT du CNR : REP PMCB et consigne »* ;
- Courrier électronique du 22 février 2023 - *« Communiqué de presse commun Cercle National du Recyclage - GT inter-associatif Consigne »* ;
- Courrier électronique du 20 février 2023 - *« Sollicitation actions de communication consigne des bouteilles en plastique »* ;
- Courrier électronique du 16 février 2023 - *« Webinaire Ademe - Soutenir le tri à la source et la valorisation des biodéchets - Fonds vert le 16/02 de 14h à 15h »* ;
- Courrier électronique du 24 janvier 2023 - *« Communiqué de presse Cercle National du Recyclage - Consigne »* ;
- Courrier électronique du 24 janvier 2023 - *« Publication rapport d'activité 2022 de la commission inter-filières REP »* ;
- Courrier électronique du 19 janvier 2023 - *« Communiqué de presse commun Cercle National du Recyclage - AMORCE - Intercommunalités de France »* ;
- Courrier électronique du 16 janvier 2023 - *« Mise en ligne du Tri-angle n° 47 »* ;
- Courrier électronique du 3 janvier 2023 - *« Bonne année et point d'information sur les REP ».*

Estimation du nombre de visites par l'hébergeur du site internet « o2switch » :

Historique mensuel

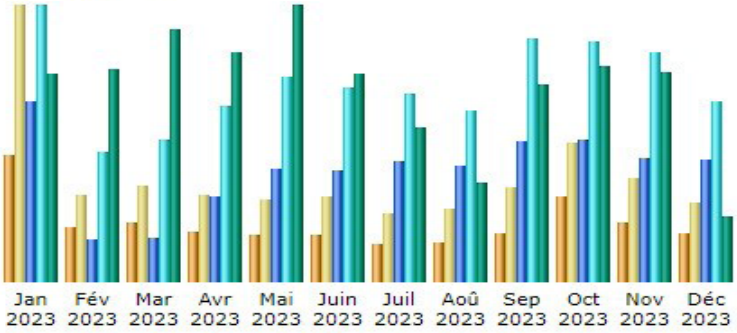

Mois	Visiteurs différents	Visites	Pages	Hits	Bande passante
Jan 2023	9 956	21 654	150 787	231 808	56.55 Export CSV
Fév 2023	4 226	6 767	35 820	108 724	57.75 Export CSV
Mar 2023	4 579	7 474	37 257	119 269	68.43 Export CSV
Avr 2023	3 948	6 781	71 630	147 306	62.29 Export CSV
Mai 2023	3 616	6 415	94 215	171 578	75.03 Export CSV
Juin 2023	3 712	6 623	93 505	163 073	56.43 Export CSV
Juil 2023	2 888	5 343	100 816	157 203	42.01 Export CSV
Aoû 2023	3 031	5 661	97 805	143 406	27.07 Export CSV
Sep 2023	3 812	7 434	118 047	204 553	53.42 Export CSV
Oct 2023	6 727	10 897	118 934	201 908	58.45 Export CSV
Nov 2023	4 682	8 093	103 031	192 438	56.87 Export CSV
Déc 2023	3 825	6 248	102 131	151 519	17.77 Export CSV
Total	55 002	99 390	1 123 978	1 992 785	632.08 Export CSV

Le site internet de l'association a reçu la visite de **55 002 utilisateurs différents** en 2023.

Au total, **99 390 visites (sessions) ont été répertoriées et 1 123 978 pages ont été visitées**.

Le site reçoit en moyenne 4 583 visiteurs différents et 8 282 sessions par mois.

En 2023, le site internet est bien référencé, puisqu'il apparaissait en 4è page (référencement non payant) en tapant « recyclage » dans le moteur de recherche google sur Chrome.

Les mises à jour régulières ainsi que le trafic sur le site ont permis un excellent référencement naturel.

- ***Tri-angle***

Trois numéros de Tri-angle ont été mis en ligne en 2023 :

- Tri-angle n° 49 d'octobre 2023
- Tri-angle n° 48 de juillet 2023
- Tri-angle n° 47 de janvier 2023

- ***Compte X anciennement Twitter @CNRecyclage***

Il y a eu 2 307 abonnés en 2023 dont 219 nouveaux abonnés.

Le service analytics de X (ancien twitter est devenu une configuration payante depuis le changement de nom. Sans cette option, il n'est plus possible d'avoir les informations sur les tweets, taux d'engagement etc…

⇨ REPRÉSENTATION DES ADHÉRENTS

Certains comptes-rendus synthétiques des réunions auxquelles le Cercle National du Recyclage participe sont disponibles dans l'accès réservé du site internet.

1. Réunions politiques nationales et service public

Le Cercle National du Recyclage a été auditionné par le Sénat dans le cadre de sa mission sur la consigne (https://www.senat.fr/rap/r22-850/r22-8501.pdf)) et par le CESE dans le cadre de son rapport sur la REP et la filière textiles (https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2023/2023_21_conso_durable.pdf)

- ***Comité national de l'observation de l'économie circulaire: 2 réunions***

Le Comité National d'observation sur les déchets et l'économie circulaire répond au constat partagé de la nécessité de faire évoluer le système d'observation des déchets actuel pour qu'il soit en mesure, tout particulièrement :

- de répondre aux besoins de suivi des politiques publiques relatives à l'économie circulaire. Ces politiques publiques n'ont cessé de monter en puissance tant au niveau national (loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), feuille de route sur l'économie circulaire, loi relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire (dite loi AGEC), loi climat et résilience) qu'au niveau européen (plan d'action sur l'économie circulaire de la Commission européenne, révision de la directive cadre sur les déchets, révision de la directive batteries, révision en cours de la directive emballages, nouvelle révision de la directive cadre sur les déchets avec potentiellement l'introduction d'objectifs de réduction du gaspillage alimentaire, …). Ces politiques créent également de nouveaux besoins d'observation se situant plus en amont du cycle de vie du produit notamment sur la prévention et sur le gaspillage alimentaire ou encore sur la réduction de l'usage des emballages en plastique à usage unique.

- d'articuler, dans une perspective d'optimisation des moyens, les différents exercices de collecte des données et en particulier ceux en cours de développement dans le prolongement de la loi AGEC (données sur les terres excavées et les sédiments, sur l'incinération et le stockage des déchets, sur les déchets dangereux, sur les produits soumis à responsabilité élargie des producteurs).

- de faciliter les échanges, le partage de connaissances et les retours d'expériences entre les différents acteurs impliqués dans l'observation des déchets et de l'économie circulaire.

- ***Réunion d'échange des conditions d'éliminations des déchets non dangereux : 4 réunions***

Le Bureau de la Planification et de la Gestion des Déchets organise des réunions d'échanges au sujet de l'entrée en vigueur des dispositions du décret du 16 septembre 2021 portant sur les conditions d'élimination des déchets non dangereux entré en vigueur au 1er janvier 2022 qui prévoit :

- L'interdiction de l'apport en ISDND de bennes dont le contenu dépasse des seuils en matière considérées comme valorisable (métaux, plastiques, cartons etc...), contrôlée par les exploitants sur la base d'un contrôle visuel et d'éventuelles caractérisation en cas de doute sur les bennes entrantes. Les producteurs doivent réaliser une caractérisation annuelle pour vérifier le respect de ces seuils et remettre un rapport de caractérisation à l'exploitant, préalablement à l'acceptation de ses déchets.

- L'obligation de transmettre annuellement aux exploitants d'installation d'élimination (UVE exclus) des documents justifiant du respect de leurs obligations de tri, préalablement à l'apport des déchets.

L'objectif de ces discussions est de traiter les modalités d'application du décret, à savoir les modèles de document et des modalités de contrôle.

Le Cercle National du Recyclage a participé aux réunions et contribué à l'évolution des modèles de documents et protocoles de contrôle.

- ***Groupe de travail « Biodéchets : Objectif 2024 » : 3 réunions***

Dans le cadre de l'obligation de mise en place du tri à la source des biodéchets au 1er janvier 2024, portée par la directive cadre déchets révisée en 2018 et transposée dans le droit français par la LTECV puis par la loi Antigaspillage (AGEC), le Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires a organisé un groupe de travail.

Les ambitions du GT sont les suivantes :

- constituer un lieu d'information et un observatoire de l'état d'avancement du tri à la source des biodéchets ;
- créer un lieu d'information et d'échange sur les actions prévues par le gouvernement pour l'année 2023 ;
- favoriser le retour d'expériences et le partage de bonnes pratiques.

- ***Groupe de travail « Biodéchets » du Comité Stratégique de Filière (CSF) - Transformation et Valorisation des Déchets de la Confédération des Métiers de l'environnement (CME) : 3 réunions***

A la suite de l'étude sur le modèle économique de la filière biodéchets publiée en décembre 2022 par le CSF, la CME a choisi de créer un groupe de travail afin d'échanger et débattre sur les modalités possibles d'activation des leviers identifiés lors de l'étude technico-économique. Ce groupe de travail permet également d'échanger de façon plus « informelle » sur les actions prévues par le gouvernement et discutées lors des réunions du groupe de travail « Biodéchets : Objectif 2024 » animé par le Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires dont le démarrage a été concomitant.

- ***Réunion de présentation du projet de règlementation sur le socle commun de qualité agronomique et d'innocuité des matières fertilisantes : 1 réunion***

Une présentation du contenu des quatre textes (deux décrets et deux arrêtés interministériels) composant le projet de réglementation encadrant l'innocuité et l'efficacité des matières fertilisantes et des supports de culture :

- projet de décret fixant les critères de qualité agronomique et d'innocuité des matières fertilisantes et des supports de culture ;
- projet de décret fixant les modalités de contrôle et d'étiquetage des critères de qualité agronomique et d'innocuité des matières fertilisantes et des supports de culture ;
- projet d'arrêté fixant les valeurs et modalités d'appréciation des critères d'innocuité et de sortie de statut de déchet des matières fertilisantes et supports de culture ;
- projet d'arrêté fixant les apports maximaux admissibles en éléments traces métalliques et en composés traces organiques lors de l'utilisation des matières fertilisantes.

Ce projet de règlementation est notamment important dans le cadre de l'obligation de la mise en place du tri à la source des biodéchets et pour les solutions impliquant du compostage industriel.

2. Filières REP

- ***CIFREP : 12 réunions***

Pour donner suite à la loi AGEC, la commission interfilières REP a été créée. Après avoir bataillé pour être présent au sein de cette instance, Arielle FRANCOIS vice-présidente du Cercle National du Recyclage y est titulaire au titre de l'AMF, Jean-Patrick MASSON président du Cercle National du Recyclage y est suppléant d'intercommunalités de France et Bertrand BOHAIN délégué général y est présent en tant qu'expert qualifié. Lors de ces quatorze réunions, la CIFREP, présidée par Jacques VERNIER est consultée pour rendre un avis sur différents textes ayant pour objet la responsabilité élargie des producteurs.

Le bilan global des réunions de la CIFREP est disponible : https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/Rapport%20d'activit%C3%A9%202023.pdf

Le Cercle National du Recyclage participe aussi à des réunions de préparation de ces commissions avec les associations de collectivités locales afin de détailler les arguments permettant au collège des collectivités de défendre ensemble des positions communes.

- ***Comités des parties prenantes des éco-organismes : 48 réunions***

Issue d'une réflexion sur la gouvernance des éco-organismes, la Loi AGEC oblige les éco-organismes à créer un comité des parties prenantes (CPP) rassemblant les collèges d'acteurs sur le même modèle que la CIFREP. Depuis 2021, le Cercle National du Recyclage est suppléant d'Intercommunalités de France au sein du CPP de Citéo pour les filières emballages et papier. Le Cercle National du Recyclage est titulaire des CPP d'Ecosystem et Ecologic. Depuis 2022, les autres éco-organismes ont constitué leur CPP et le Cercle National du Recyclage en fait partie. Les CPP ont pour travail de valider certaines propositions des éco-organismes pour faire face à leur cahier des charges notamment sur certains éléments du barème amont, des infos points tri des fonds réparation et réemploi… Bertrand BOHAIN et Philippine DUBOIS participent à ces CPP.

A/ DECHETS D'EMBALLAGES MENAGERS ET PAPIERS GRAPHIQUES

- ***Concertation MTE consigne : 7 réunions***

La Ministre Bérangère Couillard a lancé un grande concertation autours de l'atteinte des objectifs liées aux emballages et surtout ceux de collecte des bouteilles de boisson en plastique sans parti pris. 6 groupes de travail ont été créés afin de faire le tour de la question et de prendre l'avis des parties prenantes sur l'ensemble des problématiques. La ministre ayant aussi décidé de lancer 1 réunion de concertation par région. Le Cercle National du Recyclage et les autres associations de collectivités locales ont aussi pu rencontrer la Ministre suite à la publication de leurs 14 propositions.

- ***Groupe de travail plateforme des associations sur la consigne : 13 réunions***

Afin de préparer les réunions du ministère, celles de l'ADEME et de mettre en place une stratégie contre la fausse consigne, les associations de collectivités locales se sont réunies en visio. Un travail important de contributions sur le cahier des charges et sur la réalisation des 14 propositions a été réalisé par les associations. Le Cercle National du Recyclage y a largement contribué de manière technique et politique.

- ***Groupes de travail du Ministère travaux préparatoires de l'agrément 2024 : 3 réunions***

Afin de préparer les cahiers des charges pour les filières emballages et papiers pour l'agrément de 2024, le Ministère a organisé 3 groupes de travail qui ont permis au ministère de se positionner sur certaines hypo-

thèses pour la rédaction du cahier des charges intégrant les évolutions liées à la loi AGEC et les demandes des collectivités locales.

- ***Comité Reprise et Recyclage « Emballages/Papiers » : 4 réunions***

Ces comités ont pour mission de suivre les bilans quantitatifs, qualitatifs et économiques de la reprise option filières agréées (ROFIL), de la reprise option fédérations FEDEREC et FNADE (ROFED), de la 3e voie de reprise option individuelle (ROI) et de faire le point sur les problèmes rencontrés sur la qualité et les débouchés de recyclage pour les emballages et les papiers graphiques. Des réunions spécifiques ont été organisées sur les sujets des CSR, les caractérisations des emballages et des papiers dans les ordures ménagères résiduelles, recyclage chimique des films PE. Le comité a aussi discuté des coûts moyens de surtri des standards à trier.

- ***Comité Reprise et Recyclage sous-groupe verre : 3 réunions***

À la suite de la crise sanitaire de la COVID, la baisse de la production à l'export et la croissance des tonnages récupérés ont amené de très gros excédents de calcin. Afin de compenser les coûts de ces excédents, les verriers ont dû baisser le prix de reprise avec effet rétroactif au 3e trimestre 2020. Les représentants des collectivités présents ont discuté des modalités et de l'impact pour les collectivités de cette baisse. Les verriers ont baissé leur prix de reprise mais ont continué la reprise des tonnes sans discontinuité. Une nouvelle formule trimestrielle de prix de reprise a été décidé et le Cercle National du Recyclage suit l'évolution des indicateurs depuis.

- ***Comité Reprise et Recyclage sous-groupe polystyrène : 2 réunions***

Citéo et les collectivités locales ont lancé un standard expérimental sur le polystyrène collecté en déchèterie en regardant l'organisation de plusieurs collectivités et en leur apportant un soutien. Le principe est de regarder pendant quelques temps ce dispositif pour en faire un standard définitif.

- ***Comité de suivi de l'extension des consignes de tri des emballages plastiques ménagers et des appels à projet amélioration collecte et recyclage : 3 réunions***

Ce comité piloté par Citéo, suit les collectivités lancées dans la première, la deuxième, la troisième et la quatrième vague d'extension. A fin 2023, la quasi-totalité de métropole trie l'ensemble des emballages en plastique. Le comité continue à suivre les résultats sur le terrain. Le Comité suit aussi les différents appels à manifestation d'intérêts lancés par Citeo sur le tri hors foyer.

- ***Comité Eco-conception Citeo et Leko : 3 réunions***

Ces comités qui regroupent l'ensemble des acteurs de la gestion des déchets ainsi que des metteurs en marché, travaille à l'amélioration de la qualité écologique des emballages et des papiers. Le comité a travaillé au barème d'éco-modulations de 2023/2024. Le Cercle National du Recyclage a réclamé des majorations de malus pour que les emballages non recyclables soient pénalisés et a relevé les difficultés liées au recyclage du PET en contact alimentaire avec des emballages dont plus de 5 % ne sont pas aptes au contact alimentaire. Le Cercle National du Recyclage a demandé de réfléchir également sur ce point à un malus pour les emballages de produits non alimentaire qui utiliseraient du PET clair. Enfin le Cercle National du Recyclage a demandé de maintenir le malus PET opaque.

- ***Comité de pilotage amélioration performances DROM COM et déchets abandonnés : 3 réunions***

Ce comité est mis en place pour élaborer des programmes d'actions territorialisés et améliorer durablement les performances dans les DROM/COM. Le Cercle National du Recyclage a suivi de très près les projets portés par les collectivités locales et a insisté pour augmenter le budget réservé à ces actions. Les

conventions permettant aux collectivités de se lancer dans ces programmes ont aussi été élaborées en concertation. Le groupe de travail s'est aussi penché sur la mise en en œuvre des actions de soutiens des DROM pour les actions de nettoiement des emballages. De plus le groupe de travail a réalisé contribué à l'élaboration de la convention permettant aux collectivités responsables du nettoiement des rues de bénéficier de soutiens.

- ***Comité de liaison Citéo/collectivités : 7 réunions***

Ce groupe de travail a pour objet de faire le point sur les sujets qui concernent les relations entre les collectivités et Citéo. Les sujets travaillés sont : mieux connaitre les emballages dans les OMR et les corbeilles de rues, le bilan de la filière papiers graphiques, l'avancement soutiens emballages-Papiers/Bilan en 2023 du contrat d'objectif, la situation sur la reprise et les problèmes sur la reprise des cartons, les appels à projets hors foyers et amélioration de la collecte...

- ***Comité de sélection de l'appel à projet « Emballages, vers une démarche responsable » porté par Leko : 3 réunions***

Le Cercle National du Recyclage fait partie du comité de sélection de l'appel à projet « Emballages, vers une démarche responsable » de Léko en collaboration avec Ulule, une plateforme de financement participatif.

Les critères de sélection des participants étaient les suivants :

- proposer un produit qui utilise un emballage recyclable ou réutilisable innovant ;
- proposer une solution de collecte ou traitement des emballages pour en faciliter le réemploi ou le recyclage ;
- proposer un produit fabriqué à partir d'emballages ménagers recyclés.

- ***Expérimentation Oui Pub : 3 réunions***

La loi N° 202-1104 du 22 aout 2021 « portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets » inscrit dans son article 21 la possibilité d'expérimenter l'interdiction de distribution d'imprimés à visée commerciale non adressés sauf mention visible les autorisant.

Depuis le 1er septembre 2022, dans 11 communes et communautés de communes de France ayant candidaté pour participer à l'opération, la distribution d'imprimés publicitaires est donc interdite dans les boîtes aux lettres qui n'affichent pas ce nouvel autocollant « Oui Pub ». Trois autres collectivités rejoindront le dispositif à partir du 2 février 2023 : le SYVADEC-Corse, la Communauté urbaine de Dunkerque Grand Littoral et Troyes Champagne Métropole, selon le décret 2022-1479 du 28 novembre 2022.

L'objectif de cette expérimentation est de répondre à la sensibilité croissante des citoyens aux enjeux de réduction du gaspillage et permettre aux collectivités de réduire leurs charges liées à la collecte et au traitement des déchets. Elle prendra fin le 30 avril 2025.

Dans ce cadre, le Cercle National du Recyclage fait partie du comité d'évaluation de l'expérimentation

B/ DECHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES

- ***Comité de conciliation DEEE : 5 réunions***

Ce comité a pour mission de suivre précisément l'équilibrage de la filière par les mécanismes fins et structurels mis en place par les pouvoirs publics par le suivi des mises en marchés et des résultats de collecte. Le comité a aussi fait un point sur la signature des nouveaux contrats et a veillé à une affectation optimale aux éco-organismes des collectivités qui ont fusionné avec la loi Notre.

C/ DÉCHETS D'AMEUBLEMENT

- ***Réunion DGPR présentation du cahier des charges mobilier : 1 réunion***

Lors de cette réunion, les agents du ministère ont présenté la proposition de cahier des charges pour la filière DEA. Le Cercle National du Recyclage a contribué à l'oral et a apporté une contribution écrite afin d'améliorer le fonctionnement de la filière avec les collectivités locales notamment sur le barème de soutien.

- ***Comité de liaison Eco-mobilier/collectivités - contrat : 13 réunions***

Ce groupe de travail réunit les représentants des collectivités et d'Eco-mobilier et suit l'évolution de la filière. Avec l'arrivée d'un nouvel agrément, Ecomaison a dû avec les autres futurs éco-organismes proposé en contrat-type aux représentant des collectivité locales avec un équilibrage accepté par les représentants des collectivités. Une répartition a été proposé, les collectivités ont la possibilité de refuser l'éco-organisme proposé. Le Cercle National du Recyclage est toujours en opposition avec la lecture du cahier des charges par l'éco-organisme qui les exonère de payer les tonnes collectées en mélange par les collectivités. Le soutien à la communication est aussi trop faible et le Cercle National du Recyclage continue de demander des modifications du cahier des charges.

D/ PMCB

- ***Comité technique opérationnel filière PMCB : 5 réunions***

Rassemblant les opérateurs et les collectivités, les associations de collectivités et es éco-organismes, ce comité suit les standards de collecte et de tri, le bilan de la collecte, la contractualisation avec le SPGD, le déploiement dans les DROM-COM…

- ***Réunion OCAB contrat-type: 17 réunions***

Les éco-organismes étant agrées individuellement, l'organisme coordonnateur a du proposer un barème de soutien aux collectivités locales ainsi que des modalités de fonctionnement pouvant répondre aux besoins des collectivités locales. Les discussions et négociations ont été longues et difficiles avec des propositions de soutiens extrêmement basses au départ ainsi que la présence de pénalités pour les collectivités. Les collectivités se sont battues pour mettre en place un dispositif acceptable en attendant le réagrément de l'OCAB fin 2024 pour revoir les soutiens et intégrer l'étude de l'ADEME sur les coûts en déchèterie.

E/ TEXTILES

- ***Comité observatoire de la filière textiles : 2 réunions***

Le Cercle National du Recyclage est membre du comité observatoire. La création d'un observatoire environnemental, économique et social des différentes activités de gestion des TLC usagés fait partie des obligations du cahier des charges de la filière textile. Cet observatoire assure le suivi de l'évolution des activités de gestion des déchets issus des TLC, de leurs coûts et de leurs impacts environnementaux, économiques et sociaux.

Chaque année, il réalise une évaluation des coûts nets moyens des activités de collecte et de tri des TLC usagés, effectuées par les opérateurs, afin de proposer une actualisation du barème de soutien financier aux opérateurs de tri comme prévu dans le cahier des charges. Au cours de l'année, un bilan de la collecte des données de 2022 pour le calcul du coût net du tri a été effectué. Il a été constaté que le coût net du tri varie en fonction de la taille et de la rentabilité des centres. La qualité des grilles de collecte complétées a été examinée pour améliorer l'outil de collecte de données et la méthode de calcul du coût net du tri.

Le Cercle National du Recyclage a souligné la différence entre le coût net moyen de tri, qui est de 125 euros par tonne, et celui des centres de tri qui traitent exclusivement du textile français, qui est de 135 euros par tonne. Le Cercle National du Recyclage a proposé de ne pas modifier le barème de soutien pour les textiles

valorisés énergétiquement sous forme de CSR (combustible solide de récupération) et de concentrer davantage de soutien sur le recyclage.

F/ PRODUITS DU TABAC

- ***Comité sites pilotes REP Mégots : 2 réunions***

L'objectif de ce comité est de tester en grandeur nature des collectivités 6 communes pour pouvoir :

- démontrer la faisabilité de la contractualisation ;
- tester les méthodes ;
- dimensionner les plans d'actions ;
- évaluer les résultats ;
- restituer des recommandations.

Ce premier plan sera suivi d'un élargissement de ces sites en qui font preuve de volonté spécifique sur ces déchets en 6 communes expérimentales, 4 communes vitrines et 2 communes pilots en DROM-COM.

G/ HUILES MINERALES

- ***Groupe de travail Cyclevia : 1 réunion***

Cyclevia a invité les représentants des collectivités locales à partager les résultats de la filière.

H/ AIDES TECHINQUES

- ***COSUI : Préfiguration REP Aides Techniques : 2 réunions***

L'ADEME a lancé une étude de préfiguration de la REP Aides Techniques. L'objectif principal est de rassembler et de proposer les éléments techniques, économiques/financiers, juridiques et environnementaux permettant d'alimenter la réflexion visant à organiser la mise en œuvre opérationnelle d'une REP appliquée aux aides techniques, sur l'ensemble du territoire national.

L'étude comprend trois parties distinctes :

- état des lieux ;
- propositions de scénarios d'organisation de la filière REP Aides Techniques ;
- éléments de cadrage de la filière REP Aides Techniques.

Des travaux règlementaires sont prévus en 2024 pour définir le périmètre et les dispositions de la REP au travers d'un décret dit « sectoriel » et d'un cahier des charges. Le démarrage de la REP est prévue au 1er janvier 2025.

Le rapport de cette étude est disponible sur https://librairie.ademe.fr/6998-etude-de-prefiguration-de-la-filiere-rep-aides-techniques.html

I/ TEXTILES SANITAIRES A USAGE UNIQUE

- ***Etude de préfiguration d'une filière REP TS2U : 3 réunions***

L'étude de préfiguration est réalisée en vue de la mise en place d'une filière de Responsabilité Élargie du Producteur (REP) pour les textiles sanitaires à usage unique sur l'ensemble du territoire national, incluant la métropole et les collectivités d'Outre-Mer, à partir de janvier 2024.

Une fois les éléments techniques, économiques, financiers, juridiques et environnementaux rassemblés, l'objectif est d'étudier les modalités de mise en place de la filière REP. Cette étude permet également d'établir un état des lieux des modes de gestion actuels des flux. Le champ d'application exclut le papier toilette de la REP, bien que ce gisement représente 37 % du tonnage global de la filière, car il se désagrège dans les eaux usées et relève donc du traitement des eaux usées. Il n'est pas prévu de prise en charge des textiles sanitaires dans le flux des OMR, bien que la gestion des textiles sanitaires à usage unique (TS2U) soit assurée à 90 % par le SPGD. Le Cercle National du Recyclage a fait remonter ces informations ainsi que les demandes qui en découlent.

3. ADEME

- ***Groupe de travail perspective Etudes et travaux ADEME : 2 réunions***

Le Cercle National du Recyclage participe à la présentation des études et travaux de l'ADEME dans le cadre des filières REP pour l'Année 204 et 2025. Le Cercle National du Recyclage a demandé l'élaboration d'une étude sur les coûts en déchèterie afin de pouvoir obtenir des éléments tangibles permettant de discuter plus facilement sur les soutiens à venir pour les collectivités locales.

- ***Groupe de travail actualisation des coûts papier et emballages : 5 réunions***

Pour faire suite aux demandes des collectivités locales de ne plus avoir un soutien basé sur des coûts éloignés de la réalité de terrain, l'ADEME a lancé un groupe de travail visant à élaborer une méthode d'actualisation des coûts basée sur des indices métiers et des observations notamment sur les prix de reprise et de mettre à jour les barèmes de soutiens des collectivités locales. Ce taux prévisionnel d'actualisation des coûts s'applique chaque année par l'ADEME sur le cout net de référence observé sur des années antérieures.

- ***Comité de suivi « actualisation 2022 des flux de produits graphiques en France » : 1 réunion***

Il s'agit de la treizième analyse conduite par SEREHO, correspondant à l'année civile 2021, visant à évaluer les quantités de papiers à usages graphiques utilisées en France et leur potentiel de récupération en vue d'un recyclage. Les résultats présentés dans le document sont principalement fondés sur des travaux d'actualisation. Des approches différentes ou complémentaires sont utilisées chaque fois qu'une opportunité apparaît, Il s'agit de tenter d'améliorer la qualité des résultats en mettant en œuvre des moyens de recoupement différents. Cette étude permet aussi de mesurer les papiers soumis à l'éco-contribution pour calculer le taux de contribution qui impacte les soutiens des collectivités.

L'étude est téléchargeable : https://librairie.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/6603-actualisation-2022-des-flux-de-produits-graphiques-en-france.html

- ***Comité de suivi de l'étude « Scénarios avec et sans consigne pour recyclage des emballages de boisson - Impacts techniques, économiques et environnementaux » : 2 réunions***

La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) fixe un objectif de taux de collecte pour recyclage des bouteilles en plastique pour boisson de 77 % en 2025 et 90 % en 2029. Au regard de ces objectifs, la loi a confié à l'ADEME la réalisation de travaux afin de comparer les impacts de scénarios avec et sans consigne pour recyclage des emballages de boisson.

L'atteinte en 2029 de l'objectif fixé par la loi AGEC nécessite, dans tous les cas, de respecter des conditions essentielles de mise en œuvre et le déploiement de moyens importants : la mise en place d'un dispositif de consigne pour recyclage correctement dimensionné ou le renforcement et la mise en œuvre ambitieuse de tous leviers d'amélioration de la performance de la collecte sélective. Aller chercher plus de performance coûte, dans tous les cas, plus cher que le système actuel.

Les réflexions à mener et les décisions à prendre collectivement devront permettre de répondre plus largement aux enjeux de l'accroissement des performances de la collecte sélective de l'ensemble des emballages ménagers.

L'étude est téléchargeable sur : https://librairie.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/6356-scenarios-avec-et-sans-consigne-pour-recyclage-des-emballages-de-boisson.html

- ***Comité de suivi de l'étude « Prospective sur les leviers (hors consigne) d'amélioration des performances de la collecte sélective » : 2 réunions***

La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) promulguée le 10 février 2020 fixe un objectif de taux de collecte des bouteilles en plastique de boisson de 77 % en 2025 et 90 % en 2029.

La présente étude vise à identifier les leviers mobilisables sur la collecte à domicile et hors domicile et la manière dont ils peuvent être actionnés afin de contribuer à l'atteinte des objectifs de collecte pour recyclage des bouteilles en plastique pour boisson.

Cette étude met en évidence que la poursuite des actions actuelles, en cours ou déjà décidées, ne permet pas d'atteindre l'objectif règlementaire en 2029 de taux de collecte pour recyclage des bouteilles en plastique de boisson.

Pour envisager d'atteindre cet objectif sans la consigne pour recyclage, il est nécessaire, de renforcer et de compléter significativement les actions à mettre en œuvre. Ce déploiement renforcé de l'ensemble des leviers nécessite des modifications importantes des moyens et de respecter toutes les conditions essentielles à la mise en œuvre de ces leviers. Cette trajectoire, en poussant plus loin le déploiement de l'ensemble des leviers, au-delà de ce qui est observés actuellement (en France ou à l'étranger), comporte plus d'éléments d'incertitudes sur l'amélioration des performances de collecte.

L'étude est téléchargeable sur : https://librairie.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/6354-prospective-sur-les-leviers-hors-consigne-d-amelioration-des-performances-de-la-collecte-selective.html

4. AUTRES RÉUNIONS

Le Cercle National du Recyclage a été auditionné par le Sénat dans le cadre de sa mission sur la consigne (https://www.senat.fr/rap/r22-850/r22-8501.pdf)) et par le CESE dans le cadre de son rapport sur la REP et la filière textiles (https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2023/2023_21_conso_durable.pdf)

- ***Commission Economie Circulaire et Economie sociale et solidaire de France urbaine/ GT Déchets : 3 réunions.***

Le Cercle National du Recyclage travaille en étroite collaboration avec France urbaine et participe aux réunions de la commission EC et ESS. Le Cercle National du Recyclage apporte notamment les informations récentes concernant les filières REP et les textes issus de la Loi AGEC. Le Cercle National du Recyclage et France urbaine ont aussi travaillé à l'élaboration d'amendements à la loi de finances afin de simplifier la mise en place de la tarification incitative pour les collectivités volontaires. Ce travail a permis l'élaboration d'une convention de partenariat entre les associations parachevée en 2022. France Urbaine et le Cercle National du Recyclage ont mis en place un GT déchets ou les sujets d'actualités sont traités. La consigne et les biodéchets ont été ciblés en 2023

- ***Groupe de travail biodéchets de l'ASTEE : 2 réunions***

Le Cercle National du Recyclage a participé à la préparation de l'évènement annuel de l'ASTEE traitant de la gestion des déchets biologique. Le Cercle National du Recyclage y a présenté son dossier technique sorti en septembre en détaillant le retour d'expérience de quelques collectivités.

- ***Comité de pilotage du carrefour des déchets : 2 réunions***

Partenaire historique d'IdealCO le Cercle National du Recyclage participe à la préparation du carrefour des déchets qui s'est tenu en 2023 à Montpellier en réfléchissant en amont au programme. Le Cercle National

du Recyclage est intervenu en plénière d'ouverture, a organisé un atelier sur la filière PMCB, et a participé à l'atelier consigne

- ***Instances de la MRES : 8 réunions***

Le Cercle National du Recyclage fait partie du réseau de la Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités. A ce titre le Cercle National du Recyclage Participe à la vie de la Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités.

Le Cercle National du Recyclage Participe aux différentes réunions pour l'organisation de la maison associative et gestion du bâtiment. Le Cercle National du Recyclage fait aussi passer les entretiens avec un représentant élu et un représentant administratif de la MRES pour l'adhésion de nouvelles associations au réseau MRES. Il participe enfin à l'Assemblée générale de la MRES.

5. ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE DES ADHERENTS

Dans le cadre de son support technique à ses adhérent, le Cercle National du Recyclage est sollicité pour suivre des groupes de travail spécifiques et pour apporter son expertise et sa vision nationale sur les problématiques et projets locaux.

En 2023, Le Cercle National du Recyclage a été en réunion avec les adhérents suivants : TRIVALIS, SMICTOM des Flandres, Métropole européenne de Lille, Dunkerque Grand Littoral, la Ville de Paris, et le SMITOM nord Seine et Marne, SMDO, SMEDAR…

⇨ AUTRES RENCONTRES

Dans le cadre de ses missions de représentation des collectivités locales, le Cercle National du Recyclage a ainsi rencontré de nombreux acteurs de la gestion des déchets tant dans son rôle de défense de l'intérêt de ses adhérents que dans la veille de filières dans le but de tisser de nouveaux réseaux d'échanges et de partages d'expertise.

En 2023, le Cercle National du Recyclage a rencontré soit en visio soit en présentiel :

- Anaïs BOURBON, Responsable Développement et Collectivités, Refashion
- Marc MADEC, Directeur développement durable, Polyvia.
- Pascale BARRES, Chargée de mission ASTEE
- Delphine PERNOT, Responsable Economie Circulaire, Valorplast
- Philippe MOCCAND, Directeur collecte et tri, Citéo
- Louana LAMER, Responsable de Mission Collectivités locales & Textile, Emmaüs
- Benjamin RAIGNEAU directeur de la Propreté et de l'eau, Ville de Paris
- Hélène PERENNOU, Secrétaire générale, Syndilait
- Marie-Ange BADIN, Conseillère parlementaire et élus locaux auprès de Bérangère COUILLARD
- Françoise BONNET, Secrétaire générale, ACR+
- Marta de CIDRAC Sénatrice des Yvelines
- Mostapha ABOULFARAJ, Délégué général, France Aluminium Recyclage
- Isabelle CONCHE, secrétaire générale SIVED
- Géraldine POIVERT, présidente, RESET
- Florence MONIER, Directrice énergie environnement, FIEEC
- Lucille BUISSON, chargé de mission, UFC – Que choisir
- Clara SELIGMANN, responsable des affaires institutionnelles, CITEO
- Lena POIRIER, Directrice de projets économie circulaire et développement durable, Direction Générale des Entreprises
- Françoise WEBER, présidente de la commission REP, FNADE
- Catherine MECHKOUR DI MARIA, délégué générale réseau des ressourceries

⇨ AUTRES ACTIVITÉS

- ***Participation à la mise à jour du document « La gestion globale des déchets ménagers » de Territorial Editions.***

- ***Relations presse*** :

Presse écrite et presse internet (Environnement Technique, Environnement Magazine, Gazette des Communes, Recyclage Récupération, déchets infos, technicité, l'écho circulaire …).

- ***Communiqués de presse***

  - Communiqué commun du 30 novembre 2023

    « Règlement européen Emballages : Les élus locaux demandent au Gouvernement de faire le choix de la cohérence en s'opposant à la fausse consigne » ;

  - Communiqué commun du 14 novembre 2023

    « Filière REP Emballages : les parties prenantes appellent à des moyens conformes aux ambitions françaises et européennes » ;

  - Communiqué commun du 28 septembre 2023

    « Les associations de collectivités appellent à une mobilisation de tous les acteurs en faveur d'un plan d'accélération de la prévention, du tri et du recyclage des emballages et saluent l'abandon par le gouvernement de la fausse consigne sur les bouteilles plastiques » ;

  - Communiqué commun du 28 septembre 2023

    « Nouvelle publication « La collecte sélective hors foyer indispensable pour booster le recyclage »» ;

  - Communiqué commun du 5 septembre 2023 ;

    « Nouvelle publication « Tri à la source des biodéchets : Retours d'expérience des collectivités locales » » » ;

  - Communiqué commun du 23 juin 2023

    « De la fausse consigne sur les bouteilles en plastique à la fausse concertation : nous appelons le gouvernement à acter le retrait du projet de consigne pour recyclage » ;

  - Communiqué commun du 4 mai 2023

    « Non à la consigne pour recyclage des bouteilles plastiques, une fausse bonne idée vraiment couteuse ! » ;

  - Communiqué commun du 18 avril 2023

    « Fausse consigne sur les bouteilles en plastique - Les élus locaux dévoilent 14 propositions pour lutter efficacement contre la pollution des emballages plastiques » ;

  - Communiqué du 29 mars 2023

    « Proposition de loi sur la fusion des REP emballages et papiers : il faut préserver le compromis obtenu au Sénat. » ;

  - Communiqué du 22 février 2023

    « Consigne pour recyclage sur les bouteilles en plastique : Les associations font bloc pour préserver le geste de tri unique. » ;

  - Communiqué du 24 janvier 2023

    « Consigne des bouteilles de boissons en pet (plastique)… une fausse bonne idée, des dommages collatéraux ! » ;

  - Communiqué du 19 janvier 2023

    « Filière papier : Une proposition de loi qui exempte la presse de ses obligations de recyclage. ».

- ***Revues de presse***

Trois revues de presse : présentant l'ensemble des articles mentionnant le Cercle National du Recyclage : « hiver 2023 », « printemps 2023 », « été 2023 ».

- ***Réponses aux sollicitations***

Le Cercle National du Recyclage répond le plus rapidement possible à toutes les sollicitations de ses adhérents sur l'ensemble des sujets déchets. Il relaie leurs problématiques aux pouvoirs publics et intervient auprès des éco-organismes afin de solutionner leurs problèmes.

****

Cercle National
du Recyclage